

N°1193

du 04
JANVIER
2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Septième rapport du Togo depuis son adhésion à l'ITIE

**Le secteur
extractif a pesé
1,4% dans les
recettes de l'Etat**

P.3 Bouleversé politiquement et sonné économiquement

Le Togo de Faure Gnassingbé en 2018

P.6 Le comité de jumelage Sud-Gâtine-Agou-Yiboé (au Togo) fait le compte 2018
**Le canton d'Agou doté d'un réservoir
d'eau et de bornes fontaines**

P.3 Législatives du 20 décembre 2018
**La Cour constitutionnelle valide le scrutin
et envoie les nouveaux députés au travail**



Faure Gnassingbé, Président
de la République Togolaise

P.6 Annonce de l'Agence UMOA-Titres, sur 390 milliards
attendus du Togo en 2019

**Le Trésor public vise
20 milliards jeudi, sur
95 milliards le premier trimestre**

P.4 En application de la politique du gouvernement en
matière de migrations

**La France envisage
d'accompagner la réinsertion
de migrants de retour au Togo**

Bonne et Heureuse Année 2019

Agenda/IFT

Concert : Sassamasso vs Polyrythmo ce 26 janvier à l'IFT

Difficile d'évoquer la musique dans les années 70 dans le Golfe de Guinée, sans citer les orchestres Sassamasso & Polyrythmo. Pour son grand concert de début d'année, l'Institut Français du Togo vous invite à un voyage dans le temps. Ces deux orchestres frères du Togo et du Bénin cumulent à eux seuls un répertoire riche de plus de 1.500 titres, fusionnant grooves traditionnels, afrobeat, funk, vodoun, rumba,

highlife, afro-cubain, et français.

Véritables monuments, témoins de tous les changements socio-culturels, politiques et économiques du Togo et du Bénin, les tous-puissants Sassamasso et Polyrythmo sont prêts pour ce grand moment de musiques africaines. Alors, on y va ?

Institut Français du Togo
26 JANV. / 20H00 | SCÈNE DE L'IFT | ENTRÉE 2000 & 3000 FCFA | PRÉVENTE 1500 FCFA



Sculpture

Exposition : transes-missions de fuss

Benoît FOUSSESE, ou FUSS pour le nom d'artiste, n'est plus à présenter. L'ancien élève de l'illustre Paul AHYI n'en finit pas de relever les défis pour imposer son nom dans le très select giron des grands artistes africains en arts plastiques, sculpture monumentale et décoration. En témoignent ses gigantesques sculptures qui donnent une fière allure à la capitale togolaise ! On lui doit notamment des œuvres comme l'Oeuf renversé, le buste du Pape Jean Paul II à la paroisse universitaire de Lomé, les bustes des présidents Sylvanus Olympio et de Gnassingbe Eyadema

ainsi que celui du célèbre écrivain sénégalais Léopold Sédar Senghor. Mais le plus célèbre de ses sculptures reste le Monument de la République : les armoires du Togo (plus connu sous le nom de "deux lions").

Avec transes-missions, FUSS laisse l'artiste qu'il cèle puiser dans ses racines africaines pour diffuser émotions, messages, et matériaux autant à ses contemporains qu'à la prochaine génération. FUSS et ses sculptures géantes vous donne rendez-vous dans les jardins de l'Institut Français du Togo.

7 JANV. / 17 MARS - LOMÉ



Musique

Izealedu, nature et femme !

Art vocal, danse contemporaine et musiques de fusions sont le fil rouge du spectacle bâti autour des envolées lyriques d'Izealedu, ex lead vocale du groupe Elinam, finaliste du Prix Découvertes RFI 2015.

Ce spectacle baptisé "Nature & Femme" rend hommage aux veuves africaines (Femme) et nous interpelle sur leur condition de vie !

Izealedu appelle également de sa voix à la protection de l'environnement (Nature) afin de sauver la Terre-Mère. "Nature et Femme", c'est tout simplement des magnifiques sonorités mêlant musiques traditionnelles, blues, jazz, et dis co. A ne manquer sous aucun prétexte !

11 JANV. / 20H00 | JARDINS DE L'IFT | ENTRÉE : 1.000 FCFA - LOMÉ



Cinéma

La victime a filmé la scène de l'agression de Kevin Spacey

Frank Underwood, pardon, Kevin Spacey est dans de beaux draps. Alors qu'il venait d'être inculpé et que son procès arrive en ce mois de janvier, l'acteur avait posté une vidéo déclarant son innocence en ce qui concerne les agressions sexuelles dont il est accusé. Il risque, s'il est condamné, une peine maximale de cinq ans de prison.

Selon l'AFP, l'acteur homosexuel serait filmé par une de ses victimes. Le jeune homme qui accuse Kevin Spacey de l'avoir sexuellement agressé près de Boston à l'été 2016 a filmé une partie de l'agression, selon la plainte obtenue par l'AFP, alors que l'acteur est attendu au tribunal début janvier.

Kevin Spacey, 59 ans, ex-star de la série "House of Cards" et deux fois oscarisé, doit comparaître le 7 janvier au tribunal de Nantucket pour se voir notifier son inculpation pour "attentat à la pudeur et coups sur une personne de plus de 14 ans".



Le jeune homme, identifié comme William Little et âgé de 18 ans lors de l'agression présumée, dans la nuit du 7 au 8 juillet 2016, a raconté à la police avoir envoyé des messages via Snapchat, dont une vidéo, à sa petite amie, depuis le bar-restaurant Club Car de Nantucket, où il était avec l'acteur, selon la plainte.

William Little était employé pour la saison au Club Car. Il était resté au restaurant après son travail pour voir Kevin Spacey, dont il était fan.

Après s'être fait présenter à la star

et avoir prétendu avoir 23 ans - il faut avoir 21 ans pour consommer de l'alcool dans l'Etat du Massachusetts -, il a commencé à boire avec lui, d'abord de la bière puis du whisky. C'est ensuite que l'acteur aurait mis sa main dans le pantalon du jeune homme et touché son sexe, d'après cette même source.

William Little a tenté de repousser Kevin Spacey, tout en échangeant des messages avec sa petite amie sur l'agression. Comme elle ne le croyait pas, il lui a envoyé une vidéo

de l'acteur mettant sa main dans son pantalon.

Vidéo que la police a visiblement retrouvée et remontée au jeune homme, qui a confirmé que les images étaient bien celles de Kevin Spacey et lui, toujours selon la plainte.

L'acteur s'est ensuite absenté pour aller aux toilettes. Une femme, que la police n'a visiblement pas retrouvée car elle ne fait pas partie des témoins mentionnés dans la plainte, s'est alors approchée du jeune homme, visiblement "en détresse", et lui a recommandé de partir immédiatement.

De retour chez sa grand-mère, où il logeait pour l'été, William Little s'est confié à sa sœur, puis le lendemain à sa mère. Cette dernière, la journaliste Heather Unruh, avait été la première à parler publiquement de cette agression en novembre 2017.

Contactée, l'avocate de Kevin Spacey n'a pas répondu aux sollicitations de l'AFP.

AZIMUTS INFOS

Les neurones du cerveau sont capables de modifier leur ADN !

Pour la première fois, une étude montre l'existence de recombinaisons génétiques dans le cerveau. Le processus qui utiliserait une enzyme transcriptase inverse peut générer des milliers de variants du gène APP, qui est impliqué dans la maladie d'Alzheimer.

Des scientifiques du Sanford Burnham Prebys Medical Discovery Institute, un centre de recherche de San Diego (Californie), ont trouvé que des recombinaisons génétiques pouvaient avoir lieu dans des neurones. L'étude parue dans Nature s'est intéressée au gène APP qui code pour le précurseur de l'amyloïde, la protéine qui a tendance à s'accumuler dans les cerveaux des patients atteints d'Alzheimer.

Dans cette recherche, tous les échantillons de cerveaux Alzheimer étudiés contenaient de nombreux variants du gène APP, plus que ce que l'on pouvait trouver dans des cerveaux normaux. Parmi ces variants, il y avait notamment onze mutations connues pour favoriser des formes familiales de la maladie d'Alzheimer.

De nombreuses variations du gène APP grâce à une transcriptase inverse

Pour modifier le génome des cellules, il fallait qu'aient lieu deux étapes : une rétrotranscription (la synthèse d'un ADN à partir d'un ARN) et la réinsertion du variant génétique dans le génome. La rétrotranscription nécessite une enzyme, la transcriptase inverse, un type d'enzyme trouvé chez les rétrovirus comme le VIH. Cette enzyme n'est pas très fiable, elle fait beaucoup d'erreurs, d'où la possibilité de mutations. Ces résultats suggèrent donc que des médicaments antirétroviraux pourraient être efficaces contre la maladie d'Alzheimer !

La recombinaison génétique est un processus connu dans les cellules germinales, mais aussi dans les cellules immunitaires comme les lymphocytes B. C'est la première fois qu'elle est identifiée dans le cerveau. D'après Jerold Chun, auteur de ces travaux, cette recombinaison génétique serait à la fois "un processus normal pour le cerveau et un processus qui se passe mal dans la maladie d'Alzheimer."

Hypertension: la lumière bleue réduirait la pression artérielle

L'hypertension est un facteur de risque fréquent de maladie cardiovasculaire, d'où l'importance de la traiter. Et si une séance de luminothérapie remplaçait les médicaments ? Une petite étude a trouvé qu'on pouvait réduire sa pression sanguine en s'exposant 30 minutes à la lumière bleue !

En France, l'hypertension touche près d'un adulte sur trois. Cette pathologie se définit par une pression systolique supérieure à 140 mmHg et une pression diastolique de plus de 90 mmHg. Beaucoup de personnes souffrant d'hypertension prennent des médicaments, qui parfois ne sont pas efficaces pour elles, d'où l'intérêt de disposer d'autres options thérapeutiques. Des études ont déjà suggéré que l'exposition au soleil, et notamment aux UVA, pouvait réduire le risque d'hypertension.

Quatorze hommes en bonne santé ont participé à cette étude décrite dans la revue European Journal of Preventative Cardiology, menée par les universités du Surrey (Royaume-Uni) et de Düsseldorf (Allemagne), en partenariat avec la société Philips, qui commercialise des lampes de luminothérapie. Tout le corps des participants a été exposé pendant 30 min à une lumière bleue visible, non-cancérogène, à la longueur d'ondes de 450 nm. D'après l'université du Surrey, cette dose serait comparable à une journée d'exposition au soleil. Un autre jour, les participants ont été exposés à une autre lumière servant de témoin.

La luminothérapie réduit la pression artérielle systolique

Les chercheurs ont trouvé que l'exposition du corps à la lumière bleue diminuait la pression artérielle de près de 8 mmHg par rapport à la lumière témoin qui, elle, n'avait pas d'impact. Cette diminution était similaire à celle obtenue avec des médicaments. Le rythme cardiaque augmentait avec la lumière bleue et celle-ci améliorait d'autres paramètres de la santé cardiovasculaire : elle réduisait la dureté des artères et augmentait le taux de monoxyde d'azote, une molécule protectrice pour la santé cardiovasculaire. Une hypothèse est que la lumière bleue stimule la libération de cette molécule dans le sang, d'où l'effet sur la pression sanguine.

Pour Christian Heiss, professeur de médecine à l'université du Surrey, "Des sources de lumière bleue portables peuvent rendre une exposition continue à la lumière possible et pratique. Cela serait particulièrement utile pour ceux dont la pression artérielle n'est pas facilement contrôlée par des médicaments, tels que les personnes âgées."



Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI

Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Bouleversé politiquement et sonné économiquement

Le Togo de Faure Gnassingbé en 2018

L'organisation sans faille des élections législatives a été sans doute, le fait majeur sur le plan politique au Togo. Le processus qui a conduit à la tenue du scrutin, validé le 31 décembre par la Cour Constitutionnelle, va permettre un renouvellement de l'Assemblée Nationale. C'est l'épilogue d'une année de tension politique que les efforts des facilitateurs de la CEDEAO n'ont pas pu apaiser.

Late Pater

A la suite de la tempête

Le dialogue initié dans ce sens avait débuté le 18 Février sous l'égide du Président Ghanéen Nana Akufo Addo. La coalition des 14 partis de l'opposition (C14) avait accepté, en ce moment-là, de mettre entre parenthèses les marches de protestation qui ont fait son succès au dernier semestre de l'année 2017 et qui avaient porté un coup sérieux à l'économie nationale. Le gouvernement acceptait de mettre en œuvre des mesures d'apaisement en libérant les militants arrêtés lors des manifestations. Cahin-caha, les pourparlers se poursuivront avec des fortunes diverses avec le comité de suivi du dialogue. Ils aboutiront en Juillet à une feuille de route tracée par les chefs d'Etats de la CEDEAO avec l'annonce d'une date pour les élections législatives.

Les diverses interprétations des termes de cette feuille de route par les différents protagonistes de la crise aboutiront au boycott de l'opération de recensement initiée par la Commission électorale nationale indépendante par la coalition des 14 partis de l'opposition. Elle appellera ses militants et sympathisants à ne pas se faire enrôler. Il en sera de même pour les élections législatives... La suite se passera de tout commentaire. Au moment de faire le bilan, on peut admettre que, politiquement, 2018 aura été une année de gâchis, comme l'année précédente où la

classe politique n'a pu s'entendre sur l'essentiel. De pauvres Togolais y ont encore laissé leur vie. Pour quels résultats ? A chacun des acteurs politiques de faire parler sa conscience.

Les travaux à l'Assemblée Nationale se feront désormais sans une partie de l'opposition. Les Togolais fondent alors leur espoir sur les nouveaux élus pour qu'ils mènent à bien les indispensables réformes constitutionnelles et institutionnelles dont le pays a besoin et recommandées par la CEDEAO. Elles permettront une accalmie (on l'espère) sur ce front, pour que le gouvernement puisse s'attaquer au développement économique qui a trop accusé le coup ces derniers 18 mois malgré les efforts du chef de l'Etat qui s'époumone à dynamiser l'économie du pays.

Faure Gnassingbé, un véritable VRP de l'économie togolaise

Au cours de l'année 2018, Le chef de l'Etat n'a pas hésité à aller "vendre" les potentialités économiques du Togo aux quatre coins du monde.

Au Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC), Faure Gnassingbé a plaidé en faveur de l'accroissement du volume d'investissement entre la Chine et l'Afrique et la mise en place d'un mécanisme dédié à l'élaboration du cadre de résultats et des objectifs, en lien avec les différents domaines concernés lors de la Table Ronde des chefs d'Etat et de gouvernement à Pékin. Dans ce ca-



Faure Gnassingbé, Président de la République

dre, il a été annoncé la construction d'un parc agro industriel dans la préfecture de Vo qui devra contribuer à la formation des paysans et au développement des filières porteuses comme le manioc.

Faure Gnassingbé a rencontré le géant Chinois du commerce, Jack Ma et présidé le premier forum économique Togo-Chine. L'une des retombées de cette visite est la récente adhésion du Togo à l'AIB, une institution bancaire de l'Asie qui s'est proposée d'accompagner le Togo dans son Plan National de Développement (PND). La concrétisation de financement des projets ne saura plus attendre. Au dernier trimestre de 2018, Faure Gnassingbé a aussi assisté à la conférence du G20 Compact With Africa à Berlin où il a invité les opérateurs économiques européens à venir investir au Togo.

Les résultats obtenus cette année par le Togo dans la perception du climat des affaires devraient y

contribuer considérablement.

Amélioration du climat des affaires

En matière des améliorations liées au climat des affaires, les efforts du Togo pendant l'année 2018 ont porté leur fruit en faisant du pays, le 2è Top performer en Afri-

que, a en croire le classement Doing Business.

Le rapport indique que le Togo a fait un bond de 19 places, occupant la 137è place contre la 156è place en 2018. C'est la plus grande progression enregistrée en Afrique cette année en termes de nombre de places gagnées. Dans la foulée, la carte des scores du Togo au Millénium Challenge Corporation s'est améliorée avec 14 indicateurs satisfaits sur 20, notamment dans le secteur de la bonne gouvernance, la liberté économique et l'investissement dans le capital humain. Dans les détails, le feu est passé au vert en matière de bonne gouvernance, maîtrise de la corruption, liberté d'information-Droits publics et l'Etat de droit. Il est vert aussi en matière de dépenses dans la santé, dépenses

dans l'éducation primaire, taux de couverture vaccinale, taux d'achèvement des filles au cycle primaire et la protection des ressources naturelles. Le Togo a validé aussi les indicateurs liés à la liberté économique, à la maîtrise de l'inflation, à la qualité de réglementation, à la politique commerciale et le genre dans l'économie.

Les facilités accordées aux opérateurs économiques depuis l'année dernière dans le code des impôts, les nouvelles dispositions innovantes apportées cette année vont contribuer, sans doute, à booster l'économie en cette année 2019. Encore que les «chamailleries» politiques ne viennent une fois encore tempérer l'espoir en des lendemains meilleurs de tout un peuple.

Septième rapport du Togo depuis son adhésion à l'ITIE

Le secteur extractif a pesé 1,4% dans les recettes de l'Etat

Sur la base de la loi de finances, le secteur extractif n'a contribué aux recettes totales de l'Etat qu'avec un montant de 13,500 milliards de francs Cfa, soit une part de 1,4% sur les 962,797 milliards de francs Cfa en 2016. C'est ce qui est lisible dans le septième rapport du Togo dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), publié fin décembre 2018. Les principaux produits miniers exportés par le Togo sont le clinker, le phosphate et l'or, représentant respectivement 10%, 12% et 3% de l'ensemble des exportations du pays. La part des revenus alloués directement au budget de l'Etat, et qui représente 99% du total des revenus du secteur, provient du secteur minier à hauteur de 82% et de l'exploitation des nappes souterraines (eau) à concurrence de 8%. Le reste des revenus provient du secteur des carrières et de la commercialisation de l'or qui représentent tous les deux 10% des revenus budgétaires provenant du secteur extractif.

Après conciliation, les revenus générés par le secteur minier totalisent un montant de 13,611 milliards de francs Cfa pour l'année 2016. Ce montant inclut les paiements encaissés directement dans les comptes budgétaires de l'Etat pour un montant de 13,500 milliards de francs Cfa et les paiements sociaux (volontaires et obligatoires) encaissés par des tierces parties pour un montant de 0,111 milliard de francs Cfa. Entre les déclarations des entreprises retenues et celles de l'Etat, l'écart résiduel non réconcilié global s'élève à 0,261 milliard de francs

Cfa, soit 1,95% du total des recettes déclarées par l'Etat après les ajustements. Il s'agit de taxes reportées par les sociétés minières, qui n'ont pas été confirmées par l'Etat et qui n'ont pas pu être justifiées par des quittances de la part des dites sociétés ; ces paiements se rapportent principalement aux droits de douane reportés par la SNPT et SCANTOGO. Il s'agit aussi, principalement, des droits de douane, de l'impôt sur les sociétés reportés par l'Etat et non confirmés par les sociétés extractives (les demandes de confirmation de ces montants envoyées aux sociétés extractives sont restées sans suite) ; des flux reportés par l'Etat et non reportés par l'entreprise extractive (à cause de l'absence de quittances justifiant le paiement de ces montants, les régies n'ont pas été en mesure de confirmer le paiement de ces droits). Enfin, il s'agit des flux reportés par les sociétés extractives et non reportés par l'Etat (à cause de l'absence de quittances justifiant le paiement de ces montants, les sociétés n'ont pas été en mesure de confirmer le paiement de ces droits).

En 2016, la valeur de la production du secteur minier et des carrières a totalisé 105,214 milliards de francs Cfa, enregistrant une baisse de 18,382 milliards de francs Cfa par rapport à 2015. Cette diminution est expliquée principalement par la baisse de la production de phosphate qui a passé de 1.150.195 tonnes (71.822 millions de francs Cfa) en 2015 à 850.076 tonnes (37.371 millions de francs Cfa) en 2016. Alors que le clinker

a bondi de 1.565.405 tonnes (50.690 millions de francs Cfa) à 2.047.779 tonnes (67.790 millions de francs Cfa).

La valeur des exportations du secteur extractif a totalisé 88,838 milliards de francs Cfa en 2016, dont 88,373 milliards de francs Cfa provenant du secteur minier et des carrières (hors exploitation des nappes souterraines). En détails, plus de 46 274 millions de francs Cfa pour le phosphate, 26 784 millions de francs Cfa pour le clinker, 15 314 millions pour 15 179 kg d'or à travers les sociétés Wafex (Groupe Ammar) et Soltrans, etc. Les exportations du secteur extractif ont ainsi enregistré une baisse de 22 862 millions de francs Cfa et de 2 083 millions de francs Cfa respectivement par rapport à 2015 et 2014.

Les paiements reportés par les sociétés minières, au titre des dépenses sociales obligatoires et volontaires, s'élèvent à 110 532 956 francs Cfa. Dont 2 millions de francs Cfa au Comité exécutif Hogbéza par Scantogo Mines ; 5 millions au Comité Miss Togo, 500.000 au préfet de Yoto, 2,5 millions à Hogbéza, plus de 2,5 millions à la gendarmerie nationale, 200.000 à la préfecture de Yoto, 500.000 à l'Union Eweto... par la société Wacem ; 4,030 millions pour l'accompagnement des chefferies de la région du Lac Togo par la société SAD, etc.

A noter que le rapport 2016 couvre les revenus provenant de toutes les entreprises extractives détentrices de permis actifs au 31 décembre 2016 dans le secteur mi-

(suite à la page 6)

Législatives du 20 décembre 2018

La Cour constitutionnelle valide le scrutin et envoie les nouveaux députés au travail

Ce n'est plus un secret de polichinelle pour personne. La plus haute juridiction du Togo a, à travers une décision rendue publique ce 31 décembre, proclamé les résultats définitifs des élections législatives du 20 décembre 2018 au grand dam des frondeurs. Evidemment, ce scrutin a eu un caractère particulier à cause du boycott d'une frange de la classe politique d'opposition. Le même groupe qui était en discussion avec le gouvernement togolais et le parti au pouvoir n'a pas jugé opportun de participer à des élections avant que des réformes institutionnelles et constitutionnelles aient été opérées.

Malgré les appels pour mettre à mal la Commission électorale nationale indépendante dans le processus électoral, le scrutin s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les 91 nouveaux députés ont



M. Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle (Archives)

été élus selon les résultats provisoires de la CENI. Ces résultats viennent d'être alors confirmés par la Cour constitutionnelle. Toutefois, suite à une saisine, la Cour a procédé au retrait du siège attribué au MPDD dans la circonscription électorale de Vo au détriment de la tête de liste de l'UFC (la décision de la Cour dans nos prochains parutions).

En gros, la Cour a rendu pu-

blique la liste définitive des élus pour la prochaine législature. En termes clairs, c'est la fin de l'ancienne législature dont le mandat était arrivé à terme depuis six mois. A la suite de cet acte, l'entrée en fonction des mandatés du peuple peut arriver désormais à tout moment. Beaucoup de leçons à tirer de cette nouvelle donne politique.

Nous y reviendrons.

L'après-recensement lancé en mai 2018 / Sur la base des valeurs locative et vénale

Taxe foncière : 15% sur les propriétés bâties et 2% sur les propriétés non bâties

Late Pater

Dans leur globalité, les prévisions de recettes fiscales et douanières connaîtront une hausse de 52,7 milliards de francs Cfa (soit 8,6%) en 2019 par rapport à 2018. La croissance du produit intérieur brut nominal prendrait, elle seule, une part de 6,4%. Les hypothèses qui sous-tendent les 2,2% supplémentaires dans les prévisions des recettes sont, entre autres, la finalisation du recensement fiscal et foncier devant permettre, par exemple, de « procéder aux impositions des revenus fonciers, des propriétés bâties et non bâties ». En plus du renforcement de l'analyse de risques et l'échange de renseignements à des fins fiscales et douanières pour une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale, et de l'aboutissement des dossiers en contentieux fiscal et douanier.

En effet, le recensement des contribuables et des propriétés bâties et non bâties a commencé depuis mai 2018. Il s'appuie sur la cartographie parcellaire réalisée en 2013 par les services techniques de la Mairie de Lomé. Les travaux de collecte sont faits suivant un découpage en six zones ; s'en suivront le traitement et l'analyse. Au démarrage, l'Office togolais des recettes (OTR) a parlé d'une nécessité de géolocaliser tous les contribuables des secteurs formel et informel, de recenser tous les immeubles bâtis ou non bâtis et de tendre vers un cadastre numérisé. Car « avant de lever l'impôt foncier, il faut d'abord connaître la matière taxable », selon les mots du Commissaire des Impôts. Ajoutant que, à terme, l'opération s'étendra à toute l'étendue du territoire national. En clair, la prochaine étape, après ce recensement, sera principalement la mise en place d'un registre foncier urbain qui va évoluer vers un cadastre numérisé qui peut être exploité par tous les acteurs impliqués dans la gestion foncière comme l'urbanisme, l'agrofoncier et l'OTR.

Le nouveau Code général des impôts a tout prévu en consacrant un chapitre à la taxe foncière due sur les propriétés bâties et non bâties. Les **personnes imposables** sont les titulaires du droit de propriété ou de superficie, les usufruitiers d'immeubles et de terrains, les preneurs à bail emphytéotique et les preneurs de bail à construction ou à réhabilitation. Les **exonérations permanentes** concernent les propriétés de l'Etat, des préfectures, des communes et des établissements et organismes publics affectés à un service public ou d'utilité générale et non productives de revenus ; les édifices servant à l'exercice public des cultes ; les immeubles à usage scolaire et universitaire non productifs de revenus fonciers ; les immeu-



Vue du siège de l'OTR

bles affectés à des œuvres d'assistance médicale ou sociale ; les bâtiments et installations qui servent aux exploitations rurales pour loger les animaux ou serrer les récoltes ; les immeubles et leurs dépendances affectés à la résidence officielle des missions diplomatiques et consulaires accrédités auprès du Togo ; les immeubles servant exclusivement à l'habitation et effectivement habités par leurs propriétaires, les ascendants ou descendants directs de ces propriétaires, etc. Dans ce dernier cas, l'exonération vaut pour un seul immeuble et lorsque la valeur locative annuelle est inférieure à 1.200.000 francs Cfa pour tenir compte d'un seuil d'éligibilité à l'exonération permanente des immeubles à usage d'habitation de la taxe foncière.

Au même moment, les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de constructions régulièrement déclarées bénéficient de l'une des **exonérations temporaires** suivantes accordées à compter de l'année qui suit celle de l'achèvement des travaux : exonération de 2 ans pour les immeubles ou parties d'immeubles affectés à un usage commercial, industriel ou professionnel ; exonération de 5 ans pour les immeubles ou parties d'immeubles affectés à l'habitation, peu importe qu'ils soient affectés à la location ou à l'occupation effective du propriétaire. Les conversions de bâtiment rural en maison d'habitation locative ou usine bénéficient d'une exonération temporaire de 5 ans à partir de l'année suivant celle de l'achèvement des travaux de conversion. Aucune exonération temporaire n'est applicable aux terrains à usage commercial ou industriel, qui sont imposables à partir de l'année suivant celle de leur affectation.

Les immeubles ruraux sont exemptés de la taxe. En plus, sont aussi exonérés les terrains et voies de communications appartenant à l'Etat, aux préfectures, aux communes, aux établissements et organismes publics, affectés ou non à l'usage public mais non productifs de revenus ; les pépinières et jardins d'essai créés par l'administration ou les sociétés d'intérêt collectif agricole et les sociétés de pré-

voyance dans un but de sélection et d'amélioration des plants ; les terrains à usage scolaire ; les sols et terrains passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; les terrains cultivés ou effectivement utilisés au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition pour la culture maraîchère, florale ou fruitière ou pour la production de plants et semis ; les voies des chemins de fer de l'Etat.

Les propriétés bâties sont imposées à raison de la **valeur locative cadastrale** de ces propriétés au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition, sous déduction de 50% de cette valeur en considération des frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, de frais divers. Déterminée par les services en charge du cadastre, au moyen de baux authentiques ou de locations verbales passées dans des conditions normales, la valeur locative des sols des bâtiments de toute nature et des terrains formant une dépendance indispensable et immédiate des constructions entre, le cas échéant, dans l'estimation de la valeur locative cadastrale servant de base à la taxe foncière des propriétés bâties. En l'absence d'actes, l'évaluation est établie par comparaison avec les locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté ou sera notoirement connu. Si aucun de ces procédés n'est applicable, la valeur locative est déterminée par voie d'appréciation directe, par évaluation de la valeur vénale à laquelle est appliqué un taux moyen d'intérêt des placements immobiliers dans la région considérée. Quant à la valeur locative des terrains usage industriel et commercial, elle est déterminée à raison de l'usage auquel ils sont affectés y compris la valeur locative du sol.

De leur côté, les propriétés non bâties sont imposables à raison de leur **valeur vénale** au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Elle aussi déterminée par les services du cadastre, cette valeur résulte des actes translatifs récents de propriété concernant les terrains imposables ou les terrains voisins, ou à défaut d'actes translatifs ou si ces actes sont trop anciens pour s'y référer utilement, d'une estimation directe.

(suite à la page 6)

En application de la politique du gouvernement en matière de migrations

La France envisage d'accompagner la réinsertion de migrants de retour au Togo

Late Pater

Dans le cadre de la réinsertion de migrants de retour au Togo après un séjour en France, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) recherche des prestataires pour conduire l'étude, l'accompagnement et le suivi de projets à caractère social ou économique. Sur ce sujet, soulignons du côté français, l'OFII applique la politique du gouvernement français en matière de migrations. Un appel d'offres pointe que le dispositif d'aide à la réinsertion mis en place par l'OFII comporte trois niveaux activés en fonction des besoins et des profils des bénéficiaires : **1)** une aide à la réinsertion sociale (lot 1) ; **2)** une aide à la réinsertion par l'emploi (lot 2) ; **3)** une aide à la réinsertion par la création d'une entreprise (lot 3).

L'aide à la réinsertion sociale – Cette aide comprend un accompagnement social des bénéficiaires et de leur famille pendant une durée maximale de six mois et la prise en charge des premiers frais d'installation de la famille dans la limite des montants alloués. Il peut s'agir notamment d'aides au logement (achat de mobilier de première nécessité, prise en charge d'une partie du loyer) ainsi que de la prise en charge de frais de santé (frais de consultation médicale, achat de médicaments) et de frais liés à la scolarisation (frais d'inscription, achat de fournitures scolaires). L'aide est versée par l'OFII au prestataire, lequel procède au règlement des dépenses afférentes, dans le cadre d'un contrat de prestations signé avec l'OFII.

L'aide à la réinsertion par l'emploi ou la formation professionnelle – Cette aide comprend : l'appui du prestataire, spécialisé dans le conseil aux entreprises, chargé de l'étude de faisabilité du projet ; la

formation professionnelle complémentaire en adéquation avec l'emploi obtenu incluse dans l'enveloppe de réinsertion ; l'accompagnement personnalisé du salarié par le prestataire, pour l'aider à mieux appréhender le monde du travail, ses codes et à s'insérer dans l'entreprise. L'attribution de cette aide est conditionnée par le respect des critères d'attribution examinés lors d'un comité de sélection, tels que les motivations et les aptitudes professionnelles du candidat ainsi que ses compétences linguistiques.

Après avis favorable du Comité de sélection des projets, l'OFII attribue l'aide financière telle qu'elle a été déterminée pour le projet. Le montant du salaire brut hors charges patronales pris en charge par l'OFII est versé par l'OFII au prestataire, lequel procède au règlement des dépenses afférentes, dans le cadre d'un contrat de prestation signé avec l'OFII.

L'aide à la réinsertion par la



création d'entreprise – Cette aide comprend : la prise en charge d'une étude de faisabilité du projet de création d'entreprise ; l'attribution d'une aide au démarrage du projet de réinsertion par la création d'entreprise ; le financement d'une formation technique ou qualifiante, en adéquation avec les besoins du promoteur ; un suivi régulier de l'avancement du projet pendant la première année d'activité du projet. L'attribution de l'aide est condi-

tionnée par le respect des critères

d'attribution examinés lors d'un comité de sélection, tels que le profil du candidat, l'apport personnel dans le plan de financement du projet, la pérennité et la rentabilité du projet ainsi que la contribution du projet aux besoins de dévelop-

ment de l'économie locale. Après avis favorable du Comité de sélection des projets, l'OFII attribue l'aide financière sur la base du plan de financement validé. Cette aide est versée par l'OFII au prestataire, lequel procède au règlement des dépenses afférentes, dans le cadre d'un contrat de prestation signé avec l'OFII. Les publics concernés sous certaines conditions sont évidemment les ressortissants togolais : 1) Rentrés au Togo avec une aide au retour de l'OFII ; 2) Séjournant en France en fin de séjour régulier en qualité d'étudiants, ou en tant qu'engagés de service civique à l'international et dont le titre de séjour expire dans un délai maximum de trois mois au moment du dépôt de la demande d'aide à la réinsertion et qui ont confirmé leur demande d'aide à la réinsertion auprès de la Représentation de l'OFII au Mali dans un délai maximum de trois mois à compter de

leur départ de France. Sont exclus du programme les ressortissants togolais : ayant acquis la nationalité française, ou étant en cours de procédure en vue de son acquisition ; âgés de plus de 65 ans ; ayant déjà bénéficié d'une aide à la réinsertion de l'OFII. L'éligibilité des candidats aux aides à la réinsertion est confirmée par le Directeur de la Représentation de l'OFII au Mali, après examen de leur demande.

Il est rappelé – à l'intention d'éventuels intéressés – que pour la mise en œuvre de ces aides, l'OFII s'appuie habituellement sur un réseau de prestataires susceptibles d'accompagner la réinsertion des publics cibles (mobilisation et mise en réseau des acteurs locaux, institutionnels et privés, chargés de l'emploi, de l'économie, de la création d'entreprise, de l'accompagnement des publics vulnérables...), auquel l'appel à manifestation d'intérêt est destiné pour la mise en place de ce réseau de prestataires au Togo pour les trois types d'aides indiquées. Les dossiers de candidature sont attendus au 15 février au plus tard. Et l'exécution des prestations a lieu à compter du 1^{er} mars 2019, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.



prise en charge d'une partie du salaire brut, hors charges patronales, à déterminer avec l'employeur du candidat recruté par l'entreprise, dans une fourchette maximale de 50%, pendant la première année du contrat de travail ; la prise en charge, le cas échéant, d'une

tionnée par le respect des critères d'attribution examinés lors d'un comité de sélection, tels que le profil du candidat, l'apport personnel dans le plan de financement du projet, la pérennité et la rentabilité du projet ainsi que la contribution du projet aux besoins de dévelop-

FOOTBALL/TRANSFERT

Nîmes prête l'attaquant Kevin Denkey à Béziers

L'attaquant franco-togolais de la réserve croco, qui vient de signer son premier contrat pro, renforcera le secteur offensif biterrois jusqu'à la fin de saison.

Hervé A.

C'était dans l'air depuis plusieurs jours, c'est désormais officiel. Nîmes Olympique a annoncé mercredi 2 janvier le prêt de Kevin Denkey à Béziers, actuel 17e de Ligue 2.

Arrivé à Nîmes en 2014, l'attaquant franco-togolais de 18 ans a signé à la mi-décembre son premier contrat professionnel, qui court jusqu'en juin 2021.

Qualifié par Laurent Boissier, directeur sportif des Crocos, comme un "attaquant solide, rapide, intelli-

gent devant le but, qui doit maintenant s'aguerrir au haut niveau, développer son jeu défensif et collectif", Denkey portera donc le maillot biterrois jusqu'à la fin de saison.

International togolais depuis peu, Kevin Denkey a marqué 8 buts en National 2 avec la réserve de Nîmes Olympique depuis le début de saison. Il découvrira la Ligue 2, division où il a fait une très brève apparition en janvier 2017, entrant en jeu une petite minute aux Costières face au Havre (0-0).



CAF AWARDS

Aubameyang, Mané, Salah dans le Top 3

L'attaquant sénégalais de Liverpool, Sadio Mané, son coéquipier, l'Égyptien Mohamed Salah et le Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang, sont les trois finalistes du "Ballon d'or africain 2018", a annoncé la Confédération africaine de football (CAF) sur son site.

Même scénario que l'année dernière, les trois joueurs espèrent débiter l'année en remportant le titre de joueur de l'année pour leurs exploits en 2018. Le gagnant sera dévoilé lors du gala de remise des prix des CAF Awards, le 8 janvier 2019 à Dakar, au Sénégal.

L'icône gabonaise Aubameyang maintient quant à lui son statut habituel parmi les trois candidats en lice depuis 2014, soit cinq fois de suite (2011, 2012, 2013, 2014, 2015) égalant ainsi le record de la légende ivoirienne, Yaya Touré, élu quatre fois meilleur joueur de l'année et le milieu de terrain ghanéen Michael Essien (2005, 2006, 2007, 2008, 2009). Âgé de 29 ans, il espère pouvoir mettre la main sur le lauréat une deuxième fois.

Salah, 26 ans, marque l'histoire en devenant le premier joueur égyptien à être récompensé joueur de l'année depuis le lancement de cette cérémonie en 1992. C'est la

deuxième fois qu'il se qualifie parmi les Top trois et il a pour objectif de rejoindre les joueurs ayant gagné le titre plusieurs fois d'affilée.

Le Sénégalais, El Hadji Diouf (2001, 2002), l'Ivoirien Yaya Touré (2011, 2012) et le Camerounais, Samuel Eto'o (2003, 2004) sont les seuls à avoir remportés le prix plusieurs fois d'affilée.

C'est un triplé pour Mané, âgé de 26 ans, qui figurera en troisième position en 2016 et en deuxième position en 2017. Il espère être chanceux cette fois-ci et être le deuxième Sénégalais à remporter la plus haute distinction individuelle après Diouf.

Kgatlana, Ordega et Oshoala dans le top 3

Côté dames, ce sont le duo nigérian Asisat Oshoala et Francisca Ordega, et la Sud-Africaine Chrestinah Thembi Kgatlana sont en lice parmi les Top trois pour le titre de Joueur de l'année 2018.

Les trois candidates figurent parmi les meilleures joueuses grâce à une année marquée par leurs hautes performances aussi bien au niveau international que national.

Oshoala, vainqueur des deux dernières années avec trois titres au total (2014, 2016, 2017), souhaite gagner un quatrième titre,



comme sa compatriote, Perpetua Nkwocha (2004, 2005, 2010, 2011). La jeune femme, âgée de 24 ans, a permis à son équipe, tenant du titre, à défendre leur statut de championnes en remportant la Coupe d'Afrique des Nations Total au Ghana en décembre dernier.

Grace à son énorme succès, Ordega jouit d'une réputation absolument culte grâce à ses exploits lors de la CAN féminine et aux États-Unis, où elle évolue avec Washington Spirit. La jeune femme âgée de 25 ans a séduit ses fans grâce à sa

rapidité hors du commun sur le terrain.

L'attaquante sud-africain Kgatlana, âgée de 22 ans, a quant à elle été la vedette du dernier match de la CAN féminine. Elle a été élue meilleure joueuse du tournoi et sacrée meilleure buteuse alors que son équipe, les Banyana Banyana disputaient leur finale. Avec une deuxième nomination à ce niveau, Kgatlana espère être la deuxième sud-africaine, après Noko Matlou (2008), élue championne du football africain.

Chelsea recrute Christian Pulisic pour 64 M€ !

Chelsea lance les hostilités sur ce mercato d'hiver. Les Blues s'offrent Christian Pulisic pour 64 M€. L'attaquant international américain ne débarquera toutefois à Londres qu'en juillet 2019. Il terminera d'abord la saison en prêt au Borussia Dortmund sous les ordres de Lucien Favre.

C'est un premier coup de tonnerre sur ce mercato d'hiver. Chelsea s'offre Christian Pulisic (20 ans). Montant de l'opération : 64 M€. Les Blues accueilleront l'international américain (23 sélections, 9 réalisations) en juillet 2019. L'attaquant terminera la saison au sein de son club, le Borussia Dortmund, leader de Bundesliga et qualifié pour les huitièmes de finale de Ligue des Champions.

Le directeur sportif du BVB Michael Zorc a expliqué les dessous de l'opération au site officiel du club de la Ruhr. "Cela a toujours été le rêve de Christian de jouer en Premier League. Cela tient certainement à son passé américain et nous n'avons donc pas pu prolonger son contrat. Dans ce contexte, nous avons décidé d'accepter une offre extrêmement lucrative de Chelsea, compte tenu de la faible durée du contrat", a confié le dirigeant allemand avant de poursuivre.

"Christian Pulisic est parfait. Je suis sûr que, dans les mois à venir, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour apporter sa grande qualité à l'équipe et pour aider le Borussia Dortmund à atteindre ses objectifs sportifs avec ses coéquipiers", a-t-il conclu, ravi de pouvoir compter sur son n° 22 jusqu'à la fin de l'exercice, et ce, même si ce dernier joue un peu moins régulièrement en 2018/19 (11 apparitions en Bundesliga, 5 titularisations seulement).

Neymar veut oublier 2018

Le Brésilien Neymar est content d'avoir enfin tourné la page de 2018, et espère que la nouvelle année lui procure plus de joie et de victoires.

Avant de retrouver la capitale française et reprendre le chemin du Camp des Loges, Neymar profite de ses derniers jours de vacances. Mercredi, entre deux baignades, le Brésilien a pris le temps de communiquer avec ses fans en publiant une photo et aussi un message particulier sur les réseaux sociaux. Un message dans lequel il exprime son état d'esprit en ce début de nouvelle année.

"2018 a été une année difficile, avec beaucoup d'apprentissage et, malgré cela, je souris pour remercier Dieu, pour tout !", a écrit l'international auriverde. Un message accompagné d'une pose où on le voit à genoux et les pouces levés au ciel.

L'année qui vient de s'écouler a en effet été compliquée pour l'ex-Barcelonais. Il a d'abord été écarté des terrains pendant plusieurs mois à cause d'une blessure au pied. Puis, il a quelque peu loupé son Mondial, en faisant plus parler de lui pour ses simulations que par ses faits d'armes. Ce n'est qu'à son retour à Paris, qu'il a pu remonter la pente et retrouver le joueur de classe mondiale qu'on connaît.

En 2019, Neymar a de nombreux grands rendez-vous au programme. Avec le PSG, il tentera d'aller chercher sa deuxième Ligue des Champions après celle conquise avec le Barça. Puis, durant l'été, il disputera la Copa America et tentera d'offrir à la Seleçao son premier titre continental depuis 2007.

Naldo rejoint l'AS Monaco

Le club de la Principauté a officialisé l'arrivée du défenseur brésilien. Expérimenté, l'ancien joueur de Schalke 04 devient la première recrue hivernale monégasque. D'autres devraient suivre dans les prochains jours.

L'AS Monaco a surpris tout son monde en bouclant ce dossier. Alors que tous les regards se tournaient vers Cesc Fabregas, c'est bien Naldo qui ouvre le mercato hivernal monégasque. Âgé de 36 ans, le défenseur central brésilien avait pourtant paraphé un nouveau bail en décembre dernier avec Schalke 04 jusqu'en juin 2020. Son profil expérimenté a convaincu les dirigeants asémistes de passer à l'action.

Titulaire à sept reprises en Bundesliga et quatre fois en Ligue des champions, le natif de Londrina va apporter la sérénité qui fait cruellement défaut à l'arrière-garde de l'ASM depuis plusieurs semaines. L'ancien joueur de Wolfsburg a signé un contrat d'un an et demi avec les pensionnaires du stade Louis II et s'est montré très enthousiaste à l'idée de relever le challenge princier. Naldo tiendra un rôle important dans la progression du jeune défenseur Benoit Badiashile.

"Le FC Schalke 04 annonce le départ de Naldo à l'AS Monaco. Le joueur de 36 ans a signé un contrat avec l'équipe de première division française jusqu'au 30 juin 2020. Concernant le reste des modalités de l'opération, les deux clubs ont décidé de garder le silence", peut-on lire sur le communiqué publié sur le site officiel du club allemand. "Mes deux ans et demi passés à Schalke ont été de grands moments et resteront gravés en moi pour toujours", a, de son côté, déclaré Naldo.

COUPE DU MONDE 2022

Infantino ne renonce pas

Gianni Infantino ne renonce pas à son projet d'une Coupe du Monde de football à 48 équipes dès l'édition 2022 au Qatar. Présent mercredi 2 janvier à Dubaï à l'occasion d'une conférence sur le sport, le président de la FIFA a confirmé une nouvelle fois que cette option était toujours ouverte.

"La Coupe du Monde aura lieu au Qatar avec 32 équipes. De toute évidence, si nous pouvons en augmenter le nombre pour passer à 48, cela fera le bonheur de tout le monde. Nous devrions essayer", a expliqué Gianni Infantino.

Le dirigeant suisse a suggéré que certains matches supplémentaires pourraient être organisés dans les pays voisins. Une solution qui pourrait même avoir le mérite, selon Gianni Infantino, de contribuer aux efforts de réconciliation dans le Golfe persique, où le Qatar fait l'objet depuis plusieurs mois d'un boycott économique et diplomatique de l'Arabie Saoudite, du Bahreïn, de l'Égypte et des Emirats Arabes Unis.

"Si nous pouvons convaincre certains des pays voisins de la région du Golfe d'accueillir quelques matches, cela pourrait être très bénéfique pour la région et le monde



entier, a ajouté le président de la FIFA. Il y a des tensions dans cette région et c'est à leurs dirigeants respectifs d'y faire face, mais il est peut-être plus facile de parler d'un projet de football commun que de

choses plus compliquées."

Le Qatar, de son côté, a annoncé vouloir attendre l'étude de faisabilité menée par la FIFA avant de prendre une décision. Elle devrait intervenir au mois de mars 2019.

Le comité de jumelage Sud-Gâtine-Agou-Yiboé (au Togo) fait le compte 2018 Le canton d'Agou doté d'un réservoir d'eau et de bornes fontaines

Jean AFOALBI

L'assemblée générale du comité de jumelage Sud-Gâtine-Agou-Yiboé (au Togo) s'est tenue à la mi-décembre. L'association, qui compte 20 ans d'existence et 25 adhérents, bénéficie du soutien : 12 maires et secrétaires de mairie, 12 conseillers municipaux, de jeunes agriculteurs référents dans l'opéra-

fonctions prochainement. Des réalisations ont néanmoins eu lieu dans le canton d'Agou, au village d'Avédjé, dont l'installation d'un réservoir de 50 m³ et onze bornes fontaines, pour un montant total de 49.800 euros (32,619 millions de francs Cfa), financé par l'agence Loire-Bretagne, le Syndicat des eaux de Gâtine, la population togolaise bénéficiaire, les communes et

afin de récolter des fonds pour mieux participer au financement de certains projets chez eux», a expliqué la co-présidente. Lors de la mission de septembre, une délégation togolaise a découvert la boutique solidaire de Mazières-en-Gâtine, qui fonctionne grâce à des dons, et des choix d'articles ont été faits.

Parmi les projets figurent aussi «l'accompagnement des cultures maraîchères» (6.000 euros), ou la poursuite de l'accompagnement du volet du développement rural par un animateur. Deux nouvelles missions se préparent en 2019, l'une de découverte et l'autre de travail, qui comporte un point sur le fonctionnement et les projets, dont l'inauguration de l'adduction d'eau du village d'Avédjé.

L'assemblée générale a également été marquée par la présence de trois des sept futures institutrices parties pendant 18 jours en avril et mai au Togo, à la découverte du système éducatif local. Ces dernières ont présenté leur projet et expliqué avoir découvert une culture, un mode de vie et une éducation différents. «Partir au Togo est une expérience unique, a rappelé Danielle Parnaudeau. Aujourd'hui le jumelage a besoin de jeunes dans l'association afin d'apporter un regard neuf dans un esprit d'innovation».



Charlène, Claire et Mylène ont présenté à l'assemblée du comité de jumelage d'Agou-Yiboé le séjour qu'elles ont effectué au Togo

tion ferraille, 18 élus au conseil d'administration, des adhérents, sympathisants et bénévoles, rapporte le confrère français **La Nouvelle République**.

L'année 2018 a néanmoins été «une année de pause» pour faire le point sur les actions menées, comme l'a précisé Danielle Parnaudeau, co-présidente de l'association, qui souhaite quitter ses

le comité de jumelage.

Une boutique solidaire en projet au Togo

Un partenariat a par ailleurs été ébauché pour créer une boutique solidaire à Agou-Yiboé, avec le collègue Roger-Thabault de Mazières et l'école de Beaulieu-sous-Parthenay, tous en France. «C'est une attente de l'ajym (le comité de jumelage togolais avec le Sud Gâtine)

L'après-recensement lancé en mai 2018 / Sur la base des valeurs locative et vénale

Taxe foncière : 15% sur les propriétés bâties et 2% sur les propriétés non bâties

(suite de la page 4)

Le **taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties** est fixé à **15%** du revenu net cadastral (avec une taxation différenciée entre les immeubles à usage professionnel et les immeubles à usage d'habitation) alors que le **taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** est à **2%** de la valeur vénale. Le produit de ces taxes est ristourné **au tiers** pour le budget de l'Etat, **à moitié** pour les communes et préfectures du lieu de la situation des biens imposables, et **au 1/6** pour l'OTR pour couvrir les frais des opérations d'assiette et de recouvrement au profit des collectivités locales.

Bon à savoir : les contribuables

peuvent obtenir le dégrèvement de la taxe foncière en cas de vacance ou d'inexploitation d'un immeuble à usage commercial ou industriel, à partir du premier jour du mois suivant celui du début de la vacance ou de l'inexploitation jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel la vacance ou l'inexploitation a pris fin. Ce dégrèvement est subordonné à la triple condition que la vacance ou l'inexploitation soit indépendante de la volonté du contribuable, qu'elle ait une durée de trois mois au moins et qu'elle affecte soit la totalité de l'immeuble, soit une partie susceptible de location ou d'exploitation séparée. Et dans le cas de destruction totale ou partielle ou démolition volontaire en cours d'année de leurs

immeubles, les propriétaires peuvent demander le dégrèvement de la taxe foncière correspondante. Le dégrèvement est également accordé au contribuable en cas de disparition d'un immeuble non bâti par suite d'un événement extraordinaire, à partir du premier jour du mois suivant la disparition.

Les mutations cadastrales consécutives aux mutations de propriété sont faites à la diligence des propriétaires intéressés. Tant que la mutation cadastrale n'a pas été faite, l'ancien propriétaire continuera à être imposé et lui et ses héritiers naturels peuvent être contraints au paiement de la taxe foncière, sauf leur recours contre le nouveau propriétaire.

ble au paludisme. Face à ces statistiques, des mesures ont été prises pour contrer en quelque sorte la maladie et réduire ses méfaits.

Pour limiter les dangers, les dispositions importantes sont souvent

(suite à la page 7)

Paludisme/en Afrique chaque année Plus de 30 millions de femmes enceintes exposées

Selon un rapport de l'OMS sur le paludisme, «Chaque année, plus de trente millions de femmes africaines enceintes qui vivent dans des régions endémiques de paludisme risquent de subir des infections de *Plasmodium falciparum*». Ces futures mères courent un grave danger ainsi

que leur bébé.

Ce rapport explique que le paludisme tue deux cent mille nouveaux chaque année à cause de la présence du paludisme pendant la grossesse. Or la grossesse, en elle-même, affaiblit le système immunitaire de la femme et la rend très vulnérable

Annnonce de l'Agence UMOA-Titres, sur 390 milliards attendus du Togo en 2019 Le Trésor public vise 20 milliards jeudi, sur 95 milliards le premier trimestre

A peine l'année 2019 entamée que l'Agence UMOA-Titres et le Trésor public du Togo annoncent, pour une durée de 12 mois, la cession de Bons assimilables du Trésor (BAT) d'un montant de 20 milliards de francs Cfa à la date du jeudi 10 janvier 2019, pour une date de valeur le lendemain. Le taux d'intérêt est multiple et la valeur nominale unitaire est fixée à 1 000 000 de francs.

«Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons», indique UMOA-Titres. Qui précise dans une note que la présente émission de Bons Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du Togo. Et qu'au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions suc-



Adrien Diouf, Directeur Agence UMOA-Titres

cessives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Selon le calendrier provisoire des émissions de titres publics par adjudication au titre de l'année 2019 rendu public le lundi dernier, le Trésor du Togo envisage de lever 390 milliards au cours de l'année sur le marché financier de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), le Trésor public du Togo s'est enrichi de 313,589 milliards, au terme de sept (7) émissions de Bons et dix (10) d'Obligations. Sur un total de 2 405,720 milliards réalisés par l'ensemble des huit (8) pays – Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo – de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (Uemoa).

(556 milliards en Bons et 376 en Obligations).

Suivant les résultats des émissions de Bons assimilables de Trésor (OAT), opérées par adjudication au titre de l'année 2018 sur le marché financier régional de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), le Trésor public du Togo s'est enrichi de 313,589 milliards, au terme de sept (7) émissions de Bons et dix (10) d'Obligations. Sur un total de 2 405,720 milliards réalisés par l'ensemble des huit (8) pays – Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo – de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (Uemoa).

Septième rapport du Togo depuis son adhésion à l'ITIE Le secteur extractif a pesé 1,4% dans les recettes de l'Etat

(suite de la page 3)

nier et des carrières ainsi que les sociétés de commercialisation de l'or et l'exploitation des nappes souterraines. Les paiements effectués avant le 1^{er} janvier 2016 ainsi que les paiements effectués après le 31 décembre 2016 ont été exclus. Le rapport prend en considération les données qui ont été communiquées jusqu'à la date du 11 novembre 2018 ainsi que toutes les autres données non financières fournies jusqu'au 4 décembre 2018. Au total, 26 entreprises minières ont été retenues dans le périmètre de conciliation de 2016 ; 4 n'ont pas envoyé des formulaires de déclaration signés par une personne habilitée et certifiés par un auditeur externe ou un commissaire aux comptes.

«Sans remettre en cause l'exhaustivité des données reportées par l'Etat dans le présent rapport, nous ne sommes pas en mesure de se prononcer sur la fiabilité des données reportées en raison du poids des revenus provenant des entreprises et des entités publiques n'ayant pas fait attester et/ou certifier leurs décla-

Public de l'Etat). Sur les 24 sociétés restantes, 13 sociétés n'ont pas communiqué les données demandées : MM Mining, SAD, Pomar Togo S.A, Togolaise des Grands Caous (TGC) S.A, Wacem, société Sogea Satom, Samaria, STDM Sarl, Master Equipements Sarl, Colas Afrique Succursale du Togo, Togo Carrière, CECO, Togo Rail. Enfin, l'analyse de la déclaration unilatérale du Commissariat des douanes et droits indirects a révélé l'existence de deux sociétés dont les recettes ont dépassé le seuil de matérialité de 10 millions de francs Cfa retenu par le Comité de pilotage pour la détermination du périmètre de rapprochement mais qui n'ont pas été reportées par cette structure lors de la phase de cadrage. Il s'agit des deux sociétés Cemal Industrie/Inova Sarl et U.S. XI N-ALAFIA S.A. «Après vérification du répertoire minier, nous avons constaté que ces deux sociétés possèdent des permis d'exploitation et dont l'activité principale est le concassage des roches dans la préfecture de Zio», fait savoir le rapport.

Étudier et travailler

Etonam Sossou

Jeannette est en année de maîtrise en lettres modernes à l'Université de Lomé. Entre ses recherches et la rédaction de son mémoire, elle s'adonne au commerce de friperie. Cette activité, elle la mène depuis ses années de lycée. Comme elle, de plus en plus d'étudiants exercent une activité, parallèlement aux cours dans les amphis. Vendeurs de produits et marchandises diverses, agents d'accueil ou de services traiteurs, agents commerciaux ambulants de produits cosmétiques et autres, libraires, photographes, coiffeurs et coiffeuses, mannequins de mode... Voilà un florilège d'activités auxquelles les étudiants s'adonnent.

Ces boulots à temps partiel, sont un gagne-pain pour beaucoup d'entre eux. Mais comment allient-ils études et activités rémunératrices ? Le temps imparti aux cours et révisions permet-il d'autres activités, sans empiéter sur le rendement scolaire ?

Comment réussissent-ils à concilier leur double activité ? C'est avec un cours de droit constitutionnel en main que nous avons trouvé Francis A., assis sur un banc, entrée Sud de l'Université, avec à l'ar-

rière, un grand pan de tissu blanc couvrant les rayons solaires, (cet espace sert de studio photo). Profitant d'un temps de répit, révise. Etudiant en année de maîtrise de droit, il parle de son activité. Il explique que la photographie demande une certaine disponibilité, vu la concurrence : « Il y a beaucoup d'étudiants photographes ici, donc il faut être là pour attirer les clients. Il faut être efficace et rendre les photos aux propriétaires en un temps records ». Alors, poursuit-il, « pour ne pas perdre des clients, je sèche certains cours ». Jeannette nous fait savoir que pendant les périodes de fête, où son commerce est florissant, elle en fait autant.

Savoir s'organiser...

Cela ne perturbe-t-il pas leur rendement scolaire ? Cette interrogation, les avis sont partagés. Pour Francis et Jeannette, leurs petits jobs n'entachent en rien leurs résultats scolaires. Et de soutenir qu'il est nécessaire de savoir s'organiser pour concilier activités génératrices de revenus et études : « quand j'étais petite, je venais comme maintenant vendre au marché les week-ends et certains jours où je n'avais pas cours, dès que je rentrais à la maison, le reste de mon temps était consacré à la révi-

sion », déclare Jeannette. Elle soutient d'ailleurs, n'avoir jamais repris de classe à l'université. Elle a franchi les différents paliers aux premières sessions des examens. Francis, lui, a adopté une autre stratégie qui marche bien : « il y a des cours assez techniques qu'il ne faut pas rater ; par contre, il y a d'autres où avec les supports documentaires, on peut comprendre le contenu, en révisant et en faisant des exercices ». Rose Améti, étudiante en sociologie, est hôteesse d'accueil à ses temps perdus. Elle a choisi délibérément de faire par moments une trêve sur cette activité, afin de se concentrer sur un devoir en vue. Bléwussi Yao, est étudiant en lettres moderne. Il a la possibilité de confier son commerce à ses voisins quand il doit aller au cours ou réviser. Il détient toute une chaîne de petits commerces et d'activités (vente de cartes de recharges, de portables, clés USB, de documents scolaires, vêtements, chaussures, aliments tels que le sucre, du gari ou encore de l'arachide. Aux risques pour certains d'affecter leur rendement universitaire, il donne les raisons de sa « double activité ». Pour lui, la vente de tous ces articles relève de l'envie pour lui, d'aider ses colocataires qui n'ont pas tou-

jours les moyens d'en acheter au comptant. Mais il admet que le peu de bénéfices obtenus le dépannent assez souvent.

Si pour ces deux derniers, exercer une activité extra-scolaire répond plus au besoin de la vie en communauté, cela n'est pas le cas de la plupart des étudiants. En effet, selon les témoignages recueillis, le manque de moyens financiers, serait à la base de ce fait. « La galère » en est la principale raison de ces activités extra-académiques. Toujours selon cette dernière, « avec la vie chère, le coût de produits dont nous avons besoin augmente de plus en plus. Rien que le transport pour le campus sur un an nous

prend plus de la moitié de ce que les parents nous envoient, donc on ne peut pas compter uniquement sur cet argent ». En attendant pour la plupart de rentrer en possession des diplômes qui leur permettront de se vendre sur le marché de l'emploi, ces étudiants s'affairent ainsi, pour subvenir à leurs besoins. Pour Jeannette, la raison principale est qu'elle n'a pas encore eu l'opportunité de jouir des fruits de ses diplômes : « Je n'ai pas encore eu la vacation, malgré mes nombreuses sollicitations et en attendant de réussir peut-être à un concours de la Fonction publique, je vends donc des habits, chaussures et sacs au lieu de faire du vagabon-

dage ou de chercher de l'argent facile ». Et de préciser « Mes vêtements, mes soins de santé, mon alimentation sont assurés par l'activité que je mène ». A côté de son commerce de friperie, l'étudiante a eu l'ingénieuse idée d'épargner une partie de ses bénéfices qui lui permettra de s'acheter une moto bientôt.

Francis n'en est pas encore là, mais ne se plaint pas trop. Il s'en sort avec au moins 1000 à 2000 FCFA par jour comme bénéficiaire : « On survit mieux avec ça », dit-il. En somme, avec ou sans l'aide parentale, ces « débrouillards » arrivent à satisfaire leurs besoins, bien sûr, pas sans difficultés parfois.

Fête de fin d'année

ASNER offre du sourire aux enfants d'Atikpotokope

Du sourire, plein de sourire à n'en plus finir le samedi 29 décembre 2018, pour les enfants défavorisés d'Atikpotokope dans le canton de Gboto (préfecture de Yoto). Ils ont reçu des lots de vivres et de non vivres pour les fêtes de fin d'année, de quoi leur permettre d'accueillir la nouvelle année dans la joie comme tous les enfants du monde. Ce geste de générosité est l'oeuvre de l'Association 'soutiens-nous des enfants ruraux' (Asner). Cette localité n'a pas été choisie au hasard. En effet il y règne une misère ambiante, manque d'eau potable et l'électricité.

« En période de fête les enfants ont besoin des gestes d'amour. Et c'est ce que nous venons de faire grâce aux soutiens multiforme de nos partenaires. Nous leur avons distribué des vivres et non vivres afin que ces enfants se sentent à l'aise et qu'eux aussi aient le sourire aux lèvres au cours de ces fêtes de fin d'année », a déclaré Joachim Komi Agbetim, président de Asner.

Qui fait du bien à un enfant, le fait nécessairement aux parents et à la communauté de ce dernier. Les premiers responsables d'Atikpotokope et les parents des bénéficiaires ont exprimé leur reconnaissance à l'endroit d'Asner. « On a donné à nos enfants du riz,



des tomates, des chaussures et des habits. Je suis agréablement surprise. Merci aux donateurs et qu'ils pensent encore à nos enfants dans leurs futures actions », s'est réjouie Mme Amavi Rita, maman d'un bénéficiaire

Faisant d'une pierre deux coups, la population a été sensibilisée sur les notions d'hygiène, de civisme et de citoyenneté par les responsables d'Asner. « Les enfants dans les milieux ruraux que dans les villes naissent égaux et doivent jouir des mêmes droits. Mais force est donné de constater que ce n'est

pas du tout le cas le plus souvent. Dans les milieux très lointains, difficiles d'accès, où il n'y a ni électricité ni eau, des cadres où il n'y aucune infrastructure socio-éducative, sauf des écoles par endroit, les enfants sont le plus souvent oubliés », a souligné M. Agbetim, décrivant ainsi les conditions de vie des enfants en milieu rural.

Depuis sa création et comme son nom l'indique, ASNER contribue à l'épanouissement éducatif et social des enfants en milieux enclavés et difficiles d'accès.

Paludisme/en Afrique chaque année Plus de 30 millions de femmes enceintes exposées

(suite de la page 6)

prises telles que la prise de la quinine, une alternative qui sert de cure curative et préventive pendant la grossesse au cas où la chloroquine ne serait pas efficace. Étant une molécule qui ne présente aucune complication pendant les trois premiers mois de la grossesse, la quinine reste efficace.

A côté de cette approche, il y a

aussi les moustiquaires imprégnées, car elles permettent de se protéger contre les piqures des moustiques pendant le sommeil et toutes les femmes enceintes devraient s'en procurer pour leur propre protection et celle de leurs futurs bébés.

Par ailleurs, une femme enceinte doit être suivie par un médecin lors des consultations prénatales afin de diagnostiquer le paludisme après la

goutte épaisse. En effet dix mille femmes enceintes meurent chaque année à cause des complications dues au paludisme. Cette méthode préventive a permis à près de 70% de femmes enceintes en Afrique d'être soignées et de réduire notamment le taux de mortalité chez les femmes en état de gestation, d'augmenter le taux de natalité ainsi que de réduire le nombre d'enfants prématurés.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1452 DE LOTO BENZ DU 14 Novembre 2018

Ce 21 Novembre 2018, nous prenons part au tirage de LOTO BENZ qui porte le N°1453.

Lors du dernier tirage de LOTO BENZ, les villes de LOME, KPALIME, TABLIGBO, ANIE et SOKODE, ont recensé des gagnants de gros lots.

Dans la capitale, nous avons enregistré 15 lots de 1.000.000F CFA, deux lots de 1.250.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un lot de 2.000.000F CFA deux gros lots de 3.000.000F CFA remportés auprès des opérateurs 3463, 5602, 5814, 6906, 6910, 7119, 30026, 30140, 50129, 60400, 60821, 70134, 90026, 90321, 90329, 6924, 70728, 60525, 50228, 30222, 50334.

A KPALIME, à ANIE et à SOKODE, ce sont des lots de 1.000.000F CFA qui ont été recensés sur les points de vente 4024, 20423 et 1210.

La ville de TABLIGBO s'est démarquée par un lot de 2.000.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 8021.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Après le grand tirage régional du 27 juillet 2018 des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2018. Au grattage, Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA.

Au tirage, un gros lot de 2.000.000F CFA est encore à enlever.

Au tirage des lots intermédiaires, plus de 640 lots allant de 5.000F CFA à 100.000F CFA vous attendent. Alors n'hésitez pas! Tentez votre chance en achetant à 200F CFA vos tickets de la TCE 2018 dans les points de vente habituels (agences, postes de jeux sur ordinateurs et auprès des vendeurs ambulants.)

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1459 de LOTO BENZ du 02 Janvier 2019

Numéro de base

35 72 11 82 56

Jeudi, Vendredi,
Samedi et Dimanche!

Phurie de
BONUS
CHEZ TOGOCEL

Faites le plein de Mégas avec Togocel

600 Mo	2Jours	1500 F	500 F
1.7 Go	3Jours	5000 F	2000 F
3.5 Go	4Jours	10.000 F	3000 F
5.5 Go	5Jours	15.000 F	4000 F

Pour souscrire *919*9#



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015